



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 11/04/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **04/04/2023**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAU (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Joselaine GELABALE (en visioconférence), Betty BESRY (en visioconférence)

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (en visioconférence), Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 13 (dont 4 en visioconférence) Pouvoir = 0 Absents = 3 Votants = 13

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### DELIBERATION n°2023-04-11/ 08 : OPERATION DE COMMUNICATION SUR LA QUALITE DE L'EAU

**Dr Maryse ETZOL, Présidente,** rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif. Elle exerce ces deux compétences en s'appuyant sur un Contrat de Concession de Service Public. Ce nouveau contrat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 10,5 ans. Le délégataire retenu est Karuker'O. Dans le cadre de ce nouveau contrat, la CCMG a fixé un certain nombre d'objectifs, notamment en matière de communication sur la qualité de l'eau.

En complément des actions de communication prévues dans le cadre du contrat de concession de service public, la CCMG prévoit des actions qui visent à éviter l'emploi de bouteilles en plastique : distribution de gourdes aux élèves, mise en place de fontaines à eau dans les établissements publics, distribution de carafes aux 3 communes et à la CCMG. Cette communication sur des supports sérigraphiés aux couleurs du territoire répond aux objectifs de la fiche n°1 du programme LEADER notamment repenser le positionnement stratégique et la communication du territoire ainsi qu'adapter les structures aux enjeux environnementaux et climatiques.

Dans ce cadre, la CCMG peut déposer un dossier de subvention au titre du programme LEADER. Le coût prévisionnel de cette opération de communication sur la qualité de l'eau est de 80 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Montant HT	Taux (%)
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>64 000 €</b>	<b>80%</b>
FEADER	57 600 €	90%
REGION	6 400 €	10%
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16 000 €</b>	<b>20%</b>
Montant total du projet	80 000 €	100%

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention :

**Décide**

**ARTICLE 1 :** D'APPROUVER l'opération de communication sur la qualité de l'eau ainsi que son plan de financement,

**ARTICLE 2 :** D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter une subvention au titre du programme Leader et inscrire les crédits au budget annexe Eau Potable 2023,

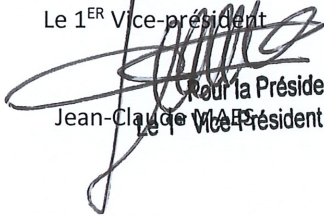
**ARTICLE 3 :** D'AUTORISER Madame la Présidente, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer la convention de financement dans le cadre du Plan de Relance ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de : **20 AVR. 2023**  
- la transmission en sous-Préfecture le  
- l'affichage le **20 AVR. 2023**

Ont signé tous les membres présents.  
Pour expédition conforme,  
Pour La Présidente empêchée,

Le 1<sup>ER</sup> Vice-président

  
Pour la Présidente empêchée  
Jean-Claude MAE Vice-Président Jean-Claude MAE